

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : AU PIEGE DE LA GENERALISATION !

Jean-Gabriel Carasso<sup>1</sup>

Nous aurons fait tout ce qui était possible. Pendant une quarantaine d'années, nous avons mené des ateliers dans des écoles, participé à d'innombrables stages de formation, enseigné à l'Université, animé une association nationale, écrit de très nombreux articles, assuré des dizaines de conférences, participé à de multiples séminaires et colloques en France comme à l'étranger, fréquenté les bureaux, les DRAC, les rectorats, les cabinets ministériels, écrit et publié des livres, organisé des collectifs, des groupes, des associations internationales. Partout, nous avons tenté de convaincre, nous avons milité, expliqué, théorisé, démontré... Avec de nombreux enseignants, artistes, éducateurs, responsables éducatifs et culturels, nous avons porté un projet simple : introduire dans notre pays une éducation « artistique et culturelle » novatrice, basée sur une pédagogie active de projet, menée conjointement par des enseignants formés et des artistes intervenants partenaires. Dans cette perspective, nous avons connu quelques réussites : les PAE, les PACTES, les ateliers de pratique artistique, les jumelages entre établissements scolaires et culturels, les classes à PAC, les parcours culturels, le partenariat entre artistes et enseignants, les stages de formations continue, les Universités d'été, la vie associative, les outils pédagogiques novateurs...

La plus grande réussite fut, plus globalement, d'avoir porté ce thème dans le débat public, ce qui était loin d'être acquis. Hormis quelques forces réactionnaires, de droite comme de gauche, qui affirment que tout ce travail serait inutile, qu'il relèverait d'une idéologie ludique post-soixante-huitarde, de très nombreux responsables éducatifs et culturels ont finalement perçu non seulement l'intérêt mais la nécessité d'une politique vigoureuse de « l'EAC ». Le thème est désormais élevé au titre de *priorité* nationale, gouvernement après gouvernement, ministre après ministre. Les politiques culturelles s'embourbent : vite, l'EAC ! Les politiques éducatives pataugent : essayons l'EAC ! Les comportements civiques se dissolvent : l'EAC y pourvoira ! L'intégration culturelle stagne : au secours l'EAC ! Les publics des institutions culturelles vieillissent : d'urgence l'EAC ! Les banlieues s'enflamment, le milieu rural grogne, le racisme ressurgit, l'extrême droite progresse, l'intégrisme religieux nous effraie : l'EAC, l'EAC, l'EAC !

Cette passion nouvelle se manifeste clairement dans les textes officiels.

Les articles n°1 des décrets d'attribution des ministres de l'éducation nationale et de la culture sont ainsi rédigés : « *Le ministre de la culture et de la communication a pour mission de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France. A ce titre, il conduit la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes, il favorise la création des œuvres de l'art et de l'esprit et le développement des pratiques et des enseignements artistiques. **Il contribue, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation...*** » <sup>(1)</sup>

---

<sup>1</sup> Texte paru dans la revue NECTART, n°2, janvier 2016.

*« Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement relative à l'accès de chacun aux savoirs et au développement de l'enseignement préélémentaire, élémentaire, secondaire et supérieur. **Il veille, conjointement avec les autres ministres intéressés, au développement de l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation...** »* <sup>(2)</sup>

Le premier contribue, le second veille... nuance insignifiante dans un parallélisme saisissant. La loi du 8 juillet 2013 sur la refondation de l'école de la République précise quant à elle dans son Article 10 : les mots « Les enseignements artistiques » sont remplacés par les mots : « L'éducation artistique et culturelle »... (Celle-ci) favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques. Elle comprend également un parcours pour tous les élèves tout au long de leur scolarité dont les modalités sont fixées par les ministres chargés de l'éducation nationale et de la culture. Ce parcours est mis en œuvre localement ; des acteurs du monde culturel et artistique et du monde associatif peuvent y être associés. » <sup>(3)</sup>

Le Président de la République lui-même remet désormais, chaque année, un « Prix de l'audace artistique » à un trio (structure culturelle, établissement scolaire, collectivité locale) ayant réalisé un projet remarqué. Une fondation privée apporte son financement à ce prix et d'autres fondations <sup>(4)</sup> organisent des appels à projet sur ce même sujet.

Loi, circulaires, budgets (modestes), mobilisations diverses : donnons acte aux responsables de la sincérité de leurs engagements. Au ministère de la Culture et de la Communication comme à celui de l'Education Nationale, ils sont nombreux à porter l'idée qu'il convient désormais de mener une politique résolue de l'EAC : en finir avec l'expérimental, le volontariat, la seule passion des acteurs engagés ; faire entrer ces pratiques éducatives nouvelles dans le commun de l'Education nationale, en s'appuyant pour cela sur le « parcours artistique et culturel » de chaque enfant, dans et hors de l'école.

Le temps est venu, nous dit-on, de « gé-né-ra-li-ser ! ». Bel objectif démocratique, humaniste, clairvoyant, généreux, ambitieux. Qui pourrait s'opposer à de telles perspectives ? Bien entendu, la généralisation de bonnes pratiques serait un énorme progrès. Mais voilà ! Il est à craindre que cette générosité et cette ambition, aussi démocratiques soient-elles, n'y suffisent pas. Pire encore, le mieux étant l'ennemi du bien, cet objectif transformé en slogan risque aujourd'hui de freiner, en partie, le développement souhaitable de pratiques pertinentes. Au mieux, la « généralisation » sera un horizon qui, comme tous les horizons, ne cessera de s'éloigner aussitôt que l'on s'en approchera ! Au pire, elle finira par laisser ceux qui en espéraient autre chose, provoquant autant de frustrations que de désintérêts. Bref, un véritable piège !

La nécessité d'une politique d'éducation à l'art et par l'art est une urgence, nous l'avons trop souvent affirmé pour revenir sur cette conviction. Que cette politique soit à la fois une des réponses essentielles aux limites de la « démocratisation culturelle par l'offre artistique » telle qu'elle s'est développée dans notre pays depuis plus d'un demi-siècle ; qu'elle soit en même temps une formidable opportunité pour l'adaptation de notre système éducatif aux besoins de sensibilité, de créativité et de tolérance des jeunes d'aujourd'hui ; qu'elle permette des évolutions majeures du monde éducatif (pédagogie de projet, partenariats,

transversalité, ouvertures...) comme du monde culturel (« infusion » culturelle autant que diffusion, transmission, expérimentation, partage...); qu'elle incite les institutions éducatives et culturelles, les collectivités publiques, les différents acteurs concernés à la coopération, à la complémentarité plutôt qu'à l'isolement : autant d'évidences qu'il importe de réaffirmer sans cesse. Pour autant, la « généralisation » conçue comme le rêve d'un développement massif d'activités très diverses de fréquentation et/ou de pratiques artistiques, largement équilibrées sur les territoires, qu'ils soient les plus favorisés comme les plus éloignés de l'offre culturelle, demeure un leurre. Je crains, tout en espérant me tromper, que nous n'en voyons jamais la réalisation, en tout cas à court ou moyen terme.

Car, en vérité, personne ne dispose aujourd'hui des moyens de cette ambition : moyens humains, budgétaires, sociologiques, politiques.

Moyens humains d'abord : pour faire de l'éducation, il faut des éducateurs. Lapalissade ! Il ne suffit pas de multiplier les « dispositifs », encore faut-il que les acteurs aient les « dispositions » nécessaires pour mener à bien des projets cohérents. Donc, que les enseignants soient formés à la conception et la conduite de projets artistiques et culturels, qu'ils en connaissent les enjeux et les processus, qu'ils en aient le désir et la compétence. Il faut que les artistes désireux d'intervenir dans des actions éducatives soient eux aussi au fait des enjeux et des écueils possibles de leurs interventions. Il faut que les cadres éducatifs et culturels maîtrisent, autant que possible, le sens et les modalités d'un travail de qualité. Or, ces formations (initiales et continues) sont aujourd'hui quasi inexistantes. Elles ont fortement régressé au fil des années. Dans les ESPE, dans les universités, dans les Universités d'été... bien peu de propositions sont faites. Sans un plan massif, durable et approfondi, de formation de tous les partenaires (enseignants, animateurs, artistes intervenants), il est vain d'espérer une généralisation, sauf à se contenter de projets modestes, incertains, voire médiocres dans certains cas. A la question de la formation, il faudra ajouter celle de l'évaluation : comment observer, évaluer les pratiques existantes ? Ne pas en rester à l'évaluation quantitative (« combien d'enfants touchés ? » avant d'être « coulés » comme à la bataille navale !) mais s'attacher à une authentique évaluation qualitative.

Moyens budgétaires ensuite : si tous les enseignants émargent à la masse salariale gigantesque de l'Education nationale, la mise en œuvre de projets pertinents appelle des efforts budgétaires spécifiques : payer les intervenants autrement qu'au lance-pierre ; aménager des lieux de pratique artistique dans les établissements scolaires ; favoriser les sorties culturelles (transports, billetterie, médiation) ; soutenir la création et la diffusion d'œuvres destinées aux jeunes publics ; contribuer à la création d'outils pédagogiques ; aider la mise en réseau et les associations... Sur ce point, le jeu de ping-pong entre l'Etat et les collectivités territoriales est mortifère, dans une période – qui ne s'achèvera pas de si tôt – de contrainte budgétaire et de réduction des dotations aux collectivités locales. Les engagements sont le plus souvent en dessous des nécessités, quand ils ne sont pas totalement aléatoires. Nous saurons très vite si l'esprit de partenariat et de complémentarité l'emporte sur les égoïsmes institutionnels habituels.

Moyens sociologiques encore : l'éducation artistique et culturelle, que nous préférons appeler « éducation par l'art »<sup>(5)</sup>, ne relève, au fond, que d'une demande sociale relativement limitée. Imagine-t-on de grandes manifestations de parents d'élèves revendiquant l'organisation de

« parcours artistiques et culturels » pour leurs enfants dans le temps et l'espace scolaires ? Le courant de pensée conservateur, voire franchement réactionnaire, se contente fort bien des « fondamentaux », d'une pédagogie magistrale et d'une autorité verticale, reléguant toute « expérience esthétique » dans la sphère privée et toute pédagogie active dans le champ des utopies douteuses. Lire écrire, compter, cela devrait suffire. Pour le reste voyez l'extra-scolaire, le périscolaire ou encore Internet, notre sauveur ! Ils se formeront tous seuls, devant leurs écrans, pas besoin d'éducateurs ni d'activités pédagogiques pour cela !

Un certain corporatisme enseignant résiste, lui aussi, à toute évolution. Ce qui se joue ici, c'est bien entendu le « pouvoir du savoir » : cette prétention à ne concevoir la découverte du monde et de soi-même qu'à travers la transmission académique traditionnelle, très hiérarchisée. L'École est le lieu-même de cette hiérarchie et ceux qui détiennent le pouvoir ne sont jamais prêts à en céder la moindre parcelle : voir notamment la violence des débats autour de la réforme du collège et des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).

Moyens politiques enfin : un développement conséquent de l'éducation par l'art appelle un engagement politique fort, une capacité à bousculer des habitudes, à dégager les budgets nécessaires, à forcer les coopérations, à formuler clairement le sens de ce volontarisme. Ce fut presque le cas au début de ce quinquennat, avec les affirmations de campagne du futur Président de la République : « *Je lancerai un grand plan national de l'éducation artistique et culturelle, avec une structure interministérielle dédiée et des moyens spécifiques affecté* »<sup>(6)</sup>, promesse aussitôt enterrée malgré la conviction de la ministre de la Culture et de la communication. Les résistances institutionnelles et les lobbies ont été les plus forts ! La même volonté politique doit s'incarner dans les territoires et, s'il est heureux que certaines collectivités locales s'engagent réellement dans ces projets, nombre d'entre elles demeurent réservées, voire franchement hostiles à s'investir.

Compte tenu de ces éléments, la situation est donc particulièrement frustrante pour ceux qui espéraient une avancée plus nette, une politique plus vigoureuse, une démarche plus cohérente. Elle nous incite à la réflexion sur le principe même de « généralisation » comme formulation prospective et sur la démarche politique que cela sous-tend. Faut-il annoncer un horizon, fut-il inatteignable, pour mobiliser les acteurs et espérer un développement ? (Ce fut la démarche de la « démocratisation culturelle » qui permit tant d'aventures dans notre pays.) Un autre mouvement nous aurait semblé plus efficace, qui aurait assuré le renforcement de ce qui existe et la mise en œuvre d'un véritable plan de formation dans la durée, moins spectaculaire mais tellement plus pertinent à terme. Deux chemins, au fond, pour une même espérance !

1 Décret n° 2014-411 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de la culture et de la communication

2 Décret n° 2014-402 du 16 avril 2014 relatif aux attributions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

3 Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République 4 Culture et diversité, Fondation Daniel et Nina Carasso, Fondation Total, Fondation HSBC, Fondation EDF...

5 Collectif « Pour l'éducation, par l'art » [www.educationparlart.com](http://www.educationparlart.com)

6 François Hollande à Nantes, Biennale internationales du spectacle, janvier 2012

## **POUR ALLER PLUS LOIN**

Jean-Gabriel Carasso, « *Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ? (Manifeste pour une politique de l'éducation artistique et culturelle)*, 2005, Editions de l'Attribut.

Marie-Christine Bordeaux et François Deschamps, « *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, 2013, Editions de l'Attribut.

Pascal Collin, *L'urgence de l'art à l'école. Un plan artistique pour l'éducation nationale*, 2013, éditions théâtrales

Jean-Marc Lauret, « *L'art fait-il grandir l'enfant ?* » *Essai sur l'évaluation de l'éducation artistique et culturelle*, 2015, Editions de l'Attribut

Le site du Collectif « Pour l'éducation, par l'art » : [www.educationparlart.com](http://www.educationparlart.com)

Sur les *Parcours d'éducation artistique et culturelle* : Bulletin officiel de l'Education nationale n°28 du 9 juillet 2015, Enseignements primaire et secondaire, arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015